

URGENCES BUCCO-DENTAIRES AU CABINET MÉDICAL

Jeudi 23 janvier 2025



Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.odpc.fr

OBJECTIFS

Aptitudes et compétences

- > Expliquer les principales urgences buccodentaires et les prises en charge possibles par le médecin généraliste traitant.
- > Expliquer les spécificités des urgences buccodentaires selon l'âge du patient.

PUBLICS CONCERNÉS

- > Médecins généralistes
- > Médecins urgentistes

INSCRIPTION

Bulletin d'inscription à télécharger sur notre site web :

www.univ-brest.fr/fcsante

- > Formations courtes
- > Médecine générale

Pour vous inscrire, vous devez appartenir au public concerné cité ci-dessus.

MODALITÉS

Durée : 1 journée (7h)

Lieu : Faculté d'Odontologie de Brest

Tarif 2024 : 400€

Formation éligible au DPC

PROGRAMME

Connaitre les conduites à tenir (premiers gestes, prescriptions) chez l'adulte et chez l'enfant :

- > Introduction : présentation globale de la cavité orale
- > Urgences douloureuses – Comment soulager ?
- > Urgences infectieuses et inflammatoires : comment les différencier ? Savoir les traiter
- > Urgences traumatiques ou hémorragiques – Quels sont les premiers gestes ?
- > Et chez l'enfant, quelles sont les particularités ?
- > Et après, comment adresser ?

🕒 Méthodes pédagogiques

Cette formation alterne temps d'apprentissage théorique et périodes de mise en pratique (TP).

Les formateurs consacrent également des temps aux échanges sur des situations et cas concrets rencontrés par les participants afin de mettre en perspective les enseignements.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

Dr Kevin-John FOUILLEN, *Maître de conférences associé à l'UFR Odontologie de Brest*

INTERVENANTS

Équipe pluridisciplinaire de l'UFR d'Odontologie.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un quiz sera effectué avec les participants pour procéder à l'évaluation des connaissances acquises au cours de la journée.

À l'issue de la formation, les stagiaires obtiennent une attestation prouvant leur participation à la formation.

ACCESSIBILITÉ

À l'UBO, l'espace Handiversité et un référent handicap formation continue et alternance vous accompagnent dans l'adaptation de votre parcours universitaire. Contactez le 02 98 01 80 42 ou par mail : handicap.referentfc@univ-brest.fr, dès le début de vos démarches.

CONTACTS

Administratif :

Pôle Formation Continue en Santé
22 avenue Camille Desmoulins
CS93837 - 29238 Brest cedex 3
Tél. 02 98 01 73 89
Mail : fcs.odontologie@univ-brest.fr
www.univ-brest.fr/fcsante

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé de la formation

Date(s)

Coût de la formation..... €/personne

État civil et coordonnées

Nom d'usage Nom de naissance

Prénom

Profession (obligatoire).....

Date de naissance.....

Adresse postale.....

CP..... Ville.....

Téléphone.....

Email (obligatoire).....

Modalités

Attention, votre convocation vous sera expédiée, uniquement par mail, une semaine avant la date de la formation.

- > Ce bulletin d'inscription signé vaut "Contrat" pour les prises en charge individuelles. Une convention sera établie pour les personnes dont la formation est prise en charge par l'employeur.
- > Les conditions détaillées dans lesquelles la formation est dispensée figurent ici : www.univ-brest.fr/fcsante
Formations courtes > Cliquez sur le domaine concerné.
- > Notre service doit être informé de toute annulation de la part du stagiaire au **minimum une semaine** avant la formation faute de quoi la formation sera facturée.
- > L'UBO se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Situation

Vous êtes salarié•e profession libérale

Employeur (si salarié•e)

N°RPPS ou ADELI

Adresse postale (professionnelle).....

CP..... Ville.....

Financement

Financement employeur

Nom de la structure

N° SIRET

Personne à contacter

Téléphone Email

Adresse

.....

Autofinancement

Cochez cette case si vous financez vous-même la formation ou si vous souhaitez faire une demande de prise en charge par le FIF-PL ou l'ANDPC.

Dans le cadre d'une prise en charge FIF-PL, le règlement est dû à l'issue de la formation.

Le FIF-PL vous remboursera tout ou partie du coût de la formation.

Merci de nous contacter en cas de demande de prise en charge auprès d'un autre organisme.

Modalités DPC

Dans le cadre d'une prise en charge par l'ANDPC, toutes les étapes (présentielles) du programme de formation sont obligatoires afin de bénéficier du financement proposé. En cas de refus de financement par l'ANDPC le stagiaire s'engage à verser à l'UBO le complément d'inscription.

En cas de difficultés dans l'exécution ou l'interprétation du contrat, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable, et peuvent faire appel au besoin à un médiateur : mediateur.sufca@univ-brest.fr. En cas de désaccord persistant, les différends seront soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif de RENNES.

En signant ce contrat, le stagiaire s'engage à accepter les conditions générales de vente et reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur relatifs aux activités de formation continue à l'UBO (www.univ-brest.fr/fc > Ressources > Modalités).

Fait à	Fait à Brest
Le	Le
Signature du stagiaire et cachet	Laurent BOURLÈS <i>Directeur du SUFCA</i>

Bulletin d'inscription à nous retourner **dès que possible, et au plus tard un mois avant la date de formation**

Par courrier

Faculté de Médecine et Sciences de la Santé
Pôle Formation Continue en Santé
22, avenue Camille Desmoulins
CS 93837 • 29238 BREST cedex 3

Par mail

fc.sante@univ-brest.fr
Plus d'infos > Tél : 02 98 01 73 89
Ou sur le site > www.univ-brest.fr/fcsante

**Merci de veiller à remplir toutes les rubriques, les bulletins incomplets ne seront pas traités.
Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail.**